

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une **séance ordinaire** du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue par visioconférence le mercredi 28 avril 2021 à 19 h 30.

Sont présents par visioconférence : Paolo Galati, président; Adam Gordon, vice-président et commissaire-parent; Melissa Wall, commissaire et vice-présidente substitut; Karla Abraham Di Francesco, Donna Anber, Anick Brunet, Vincent Cammisano, James Di Sano, Olivia Landry et Bob Pellerin, commissaires; Tara Anderson et Stéphane Henley, commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents par visioconférence : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Stephanie Krenn, directrice du Service des ressources humaines; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absent : Emilio Migliozi, commissaire.

Invités : Vicky Perreault, directrice de l'école virtuelle, et les membres de son équipe, présents sur le site de diffusion en continu.

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous ceux et à toutes celles qui visionnent la séance en ligne et il vérifie le quorum auprès de la secrétaire générale.

La directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale constate le quorum.

HEURE : 19 h 30

0.0 Ouverture de la séance

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

0.2 Reconnaissance

Le président souhaite la bienvenue à Vicky Perreault, directrice de l'école virtuelle, ainsi qu'aux enseignantes et enseignants et aux membres du personnel du campus virtuel.

Le conseil est heureux de souligner ce soir le travail exceptionnel de l'équipe du campus virtuel au cours de cette année marquée par la pandémie de COVID-19. Pendant cette année, la commission scolaire a dû faire preuve d'innovation pour continuer à assurer un enseignement de qualité. Avec le soutien de l'équipe du centre administratif, M^{me} Perreault et son équipe méritent des félicitations pour avoir mis l'école sur pied en un si court laps de temps.

Il souligne également la contribution du directeur de l'école primaire d'Arundel, de la directrice de l'école primaire de Grenville et des équipes au centre administratif pour la mise sur pied du campus virtuel et pour le soutien que toutes ces personnes ont fourni afin que l'année scolaire soit la plus bénéfique possible pour les élèves du campus virtuel.

La commission scolaire est extrêmement fière de toutes les personnes qui ont participé au démarrage et au fonctionnement du campus virtuel. Les familles des élèves du campus virtuel ont appris plus tôt cette semaine qu'un hommage serait rendu ce soir à l'équipe du campus virtuel et ont reçu la demande de transmettre leurs commentaires sur leur expérience respective.

La directrice générale fait savoir que les commentaires reçus étaient très positifs et elle fait la lecture des commentaires suivants provenant des parents :

*Le **soin** qu'on a pris pour s'assurer que mes enfants reçoivent le même niveau d'enseignement qu'ils auraient reçu en personne peut seulement être décrit comme une réussite complète.*

*Cette année a procuré à mon enfant **le calme et la stabilité** dont il avait besoin.*

*Cette année a été la meilleure en matière d'apprentissage, grâce à des **enseignants dévoués et professionnels** qui ont su surmonter les circonstances restrictives de la pandémie pour poursuivre l'éducation de mon enfant, et ce, dans des circonstances extrêmement difficiles.*

*Pendant cette année éprouvante, mon enfant a vécu une expérience bienveillante, stimulante et amusante. Cette année qui s'ouvrait sur l'inconnu a permis à mon enfant **de s'épanouir et de s'accomplir** sur le plan de ses études.*

*Cette expérience éducative a été **fantastique et enrichissante**.*

*Même à distance, les enseignants ont été en mesure **d'encourager mon enfant** à faire des activités qu'il refusait de faire avec moi auparavant.*

*Une année éprouvante mais réussie grâce au **dévouement d'excellents enseignants et administrateurs**.*

*Je suis réellement impressionné et **tellement reconnaissant envers tous les enseignants** qui ont redonné à mes enfants le goût d'apprendre!*

Merci pour le temps et les efforts consacrés à rendre cette expérience possible pour nos enfants ayant des besoins particuliers! Vous faites une énorme différence dans leur vie. Continuez à être merveilleux!

Les enseignants ont été formidables et ont su recréer un environnement de salle de classe. Malgré une année très difficile, les enseignants de mon enfant ont fait un travail phénoménal!

Je dois admettre que nous avons des appréhensions en début d'année concernant l'apprentissage virtuel. Mais il n'y avait pas matière à s'inquiéter : vous êtes tous excellents dans votre travail. Mon fils s'épanouit et c'est en grande partie grâce à vous.

Le président fait savoir que la commission scolaire a reçu plus de 100 messages des familles du campus virtuel et qu'il en ferait part à l'équipe du campus virtuel.

Il adresse une mention spéciale aux enseignantes et enseignants qui, malgré leur appréhension concernant l'enseignement en mode virtuel à temps plein, ont pris le temps et fait les efforts nécessaires pour rendre l'expérience la plus normale possible pour les élèves.

La directrice du campus virtuel remercie le conseil et les familles pour leurs messages de reconnaissance. Tous les membres de l'équipe ont réellement saisi cette occasion pour offrir quelque chose de différent et ont réussi à surmonter les obstacles de l'enseignement en ligne.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour
CC-210428-CA-0092

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2021/04/28-CA-001 soit adopté sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2.0 Approbation des procès-verbaux – 31 mars 2021

Approbation
des procès-verbaux
31 mars 2021
CC-210428-CA-0093

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landy que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 31 mars 2021, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture publique de la secrétaire générale.

Adoptée à l'unanimité

3.0 Période de questions

La directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale explique les paramètres de la période de questions. Elle attire l'attention des personnes visionnant la séance en ligne à la section dans laquelle elles peuvent inscrire leurs questions pour la deuxième période de questions.

Le président fait savoir qu'une lettre a été reçue du Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier adressée à son attention et à celle de la directrice générale et il indique qu'elle contient les affirmations suivantes :

- Le syndicat est en désaccord avec l'enseignement à distance pour la grève à venir des membres du personnel professionnel.
- Le syndicat considère comme illégal l'enseignement en ligne, conformément à sa convention collective et à la *Loi sur l'instruction publique*.
- D'autres options auraient pu être prises en considération.

En réponse aux questions du syndicat, le président précise que le conseil respecte le droit de grève de tous les syndicats. Ceci étant dit, le conseil a aussi un engagement envers ses élèves. Pour assurer leur réussite, elle doit fournir des services éducatifs à l'aide d'un mode d'apprentissage stimulant et innovant. Une résolution sera présentée plus tard ce soir qui contient quelques-unes des raisons pour lesquelles la commission scolaire a retenu le mode d'enseignement à distance ainsi qu'une demande au ministère de l'Éducation au sujet des négociations.

La directrice générale mentionne qu'il est important de connaître les critères utilisés pour prendre des décisions dans des situations de grève. Les critères sont les suivants :

- La sécurité des élèves et du personnel est au premier plan.
- La commission scolaire respecte le droit de grève de ses syndicats et demande à tout le monde de respecter les piquets de grève pour éviter tout conflit;
- Il est nécessaire en ce moment de maintenir et de renforcer les mesures sanitaires dans tous les établissements de la commission scolaire en raison de la pandémie.
- Il faut tenir compte de toutes les options disponibles afin d'optimiser l'horaire des élèves et respecter le régime pédagogique.
- Il faut continuer à offrir les services d'enseignement hors des heures de grève.

Elle poursuit en indiquant que la commission scolaire s'efforce sans cesse de trouver des solutions et de collaborer avec les syndicats. La lettre du Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier fait référence à d'autres solutions qui auraient pu être retenues. Les raisons de la commission scolaire sont les suivantes :

- La directive du MEQ relativement au seuil minimum de services aux élèves concerne effectivement l'enseignement à distance lorsqu'il s'agit d'une classe ou d'une école complète placée en isolement en raison de la COVID-19. La décision prise par la commission scolaire de recourir à l'enseignement à distance n'est pas en lien avec le décret. Par ailleurs, les appareils et l'équipement nécessaires ont été distribués et rendus disponibles aux élèves et aux membres du personnel.
- Il n'est pas possible d'utiliser une journée pédagogique flottante, car il existe de la jurisprudence à ce sujet.

En terminant, elle indique que l'objectif principal est de veiller à que les élèves reçoivent les meilleurs services possible, conformément au plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

En réponse à une question du président, la directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale fait savoir qu'aucune question n'a été reçue, seulement un commentaire sur l'absence d'équité en ce qui concerne les appareils, car ce ne sont pas tous les élèves qui y ont accès.

4.0 Rapport du président

Le président déclare que le conseil est fier de pouvoir dire que la pandémie n'a pas empêché la commission scolaire de continuer à mettre les élèves et le personnel au premier rang de ses priorités. Il remercie les parents et les membres du personnel enseignant, du personnel de soutien, du personnel de l'entretien et du personnel professionnel pour leur appui et leur respect des directives sanitaires. Même si nous serons tous vaccinés à un moment donné, il est nécessaire d'ici là de continuer à suivre ces directives en raison des variants. Nous devons tous continuer à travailler ensemble pour assurer un environnement sécuritaire dans les écoles et les centres, et protéger la santé de tous.

La commissaire Anick Brunet intègre la séance.

HEURE : 20 h 11

Il poursuit en présentant son rapport mensuel comprenant les points suivants :

- 16 avril 2021 – Une entrevue donnée à la chaîne *Global News* au sujet du recyclage des masques. Le programme de recyclage est coûteux et chaque école doit financer sa propre participation. À ce jour, l'école primaire Laurentia, l'école alternative Phoenix et l'école secondaire de Rosemère ont décidé d'y participer. L'école secondaire régionale Laurentian participe à un programme comparable à la Maison des jeunes de Lachute. Les écoles font la collecte des masques et, lorsqu'une boîte est pleine, elle est retournée au fabricant qui désinfecte et déchiquette les masques et les utilise à d'autres fins.
- 21 avril 2021 – Une entrevue donnée au journal *Laval News* au sujet de l'effectif scolaire. Alors que les inscriptions étaient à la baisse à la commission scolaire depuis quelque temps, on voit une amélioration, car elles ont augmenté dans les quatre dernières années. Les chiffres indiquent une augmentation dans les régions situées plus au nord, mais une baisse dans les régions plus urbaines. L'augmentation a même dépassé les prévisions du MEQ.
- Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI), la commission scolaire a demandé la construction de quatre nouvelles écoles : une à Mirabel, une à Deux-Montagnes, une à Sainte-Marthe-sur-le-Lac ainsi qu'une à Laval pour remplacer l'école primaire Crestview.

Événements dans la communauté – commentaires des commissaires

- Félicitations au CDC Vimont pour le travail formidable accompli en partenariat avec l'organisme Apprendre Enseigner Innover (The Learning Exchange) pour favoriser la littératie en famille. La prochaine activité, *Exploring the World of Birds*, aura lieu le 15 mai 2021.
- Pour le Jour de la Terre, l'école primaire McCaig et l'école secondaire de Rosemère ont entrepris le nettoyage de leur cour d'école respective. Les élèves de 5^e secondaire de l'école secondaire de Rosemère recevront des petites gâteries pour souligner la fin de leurs études secondaires.

- En collaboration avec la Ville de Sainte-Adèle, l'école primaire de Sainte-Adèle participe au Rucher collectif, un programme visant à augmenter les populations d'abeilles. Trois ruches seront installées à Sainte-Adèle, ainsi que deux à Mont-Rolland et deux à Saint-Sauveur. L'école s'occupera de peindre les ruches pour la Ville de Sainte-Adèle. Ses enseignantes ont communiqué avec les écoles francophones de la région pour qu'elles participent également au projet.
- Un message de remerciement a été envoyé au Rocket de Laval qui, dans le cadre de son programme de littératie, a rendu visite à l'école primaire de Sainte-Adèle par Zoom et fait la lecture aux élèves.
- Le 17 avril 2021, les élèves de 1^{re} secondaire de l'école secondaire Lake of Two Mountains ont construit six jardinières dans lesquelles ils cultiveront des légumes et des plantes.

5.0 Rapport de la directrice générale

La directrice générale présente son rapport mensuel comprenant les points suivants :

- La grève du personnel enseignant du 14 avril 2021 a eu lieu, alors que celle prévue le 27 avril a été annulée. La grève d'une demi-journée du personnel professionnel, qui aura lieu demain le 29 avril, et celle du personnel de soutien prévue le 13 mai, pour une journée complète, sont les prochaines grèves. Les parents en ont été informés afin qu'ils puissent prendre les dispositions nécessaires.
- **Occasions de fierté**
 - 20 avril 2021 – *LSA Connects with Students* – Il s'agit d'un nouveau site web axé sur les besoins des élèves de l'école secondaire Laval Senior. Il est accessible à toute personne qui se connecte au site web de l'école. La section consacrée à la santé mentale contient des liens et des numéros de téléphone vers des ressources utiles. Félicitations au Service d'orientation de l'école pour la réalisation de ce beau projet et à tous ceux qui ont offert leur soutien.
- **Sensibilisation à la sécurité informatique à la CSSWL**
 - Pour bien des organisations, un seul hyperlien peut représenter un désastre potentiel, car un simple clic sur un mauvais lien peut ouvrir un nombre de programmes malfaisants et mener à des vols de données importantes. L'équipe des technologies de l'information mérite des félicitations pour sa gestion rigoureuse des systèmes de la commission scolaire et les formations offertes aux employés du centre administratif afin de les sensibiliser à la sécurité informatique. Les employés ont pu suivre, à leur rythme, une formation contenant cinq capsules vidéo suivies de questions et de réponses sur les diverses méthodes utilisées par les pirates informatiques pour voler des données. La commission scolaire croit fermement à l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie.
- **Maternelle 4 ans**
 - Pendant l'année scolaire 2021-2022, le nombre de classes de maternelle 4 ans passera de 34 à 42. Il s'agit d'une très bonne nouvelle, car cette augmentation a des retombées sur l'effectif scolaire de la commission scolaire et les services à la communauté anglophone. Lorsque la maternelle 4 ans a fait son entrée en 2018-2019, il n'y avait que cinq classes. Ce nombre a augmenté considérablement dans les trois dernières années. On a demandé aux élèves et aux parents de nous donner leur impression au sujet de la maternelle 4 ans et leurs commentaires étaient extrêmement positives.
- **Événements à venir**
 - 1^{er} mai 2021 – Journée des directions d'école
 - 10 au 14 mai 2021 – Semaine québécoise de la garde scolaire
 - 28 mai 2021 – Perfectionnement professionnel pour le personnel enseignant
 - 28 mai 2021 – Gala Laurier / *Hope Fest* de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier à 19 h 30 sur Facebook Live. L'événement vise à célébrer la réussite scolaire.

6.0 Affaires découlant du procès-verbal

6.1 Engagement d'un fournisseur de services – services d'un huissier

Engagement d'un
fournisseur de services –
services d'un huissier

CC-210428-FR-0094

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210224-FR-0080, autorisant la publication d'un appel d'offres public pour les services d'un huissier afin de conclure un contrat de services de trois (3) ans avec la possibilité d'une prolongation annuelle jusqu'à concurrence de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE les coûts estimés pour la durée totale du contrat de services sont de 160 000,00 \$, avant les taxes;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour les services d'un huissier et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 1^{er} avril 2021;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

ATTENDU QUE, le 9 avril 2021, les membres du comité de sélection ont mené une évaluation qualitative des soumissions reçues, conformément au processus d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité d'audit, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de services au cabinet Charron Boissé Lévesque, Huissiers de justice inc.;

ET QUE la direction du Service des ressources financières soit autorisée à payer toutes les factures liées audit contrat de services.

Adoptée à l'unanimité

7.0 Décisions du conseil

7.1 Ressources humaines

7.1.1 Organigramme administratif 2021-2022 – autorisation pour la tenue d'une consultation

La directrice du Service des ressources humaines fait savoir que l'organigramme administratif n'a pas été mis à jour depuis janvier 2017 alors que les besoins de la commission scolaire ont évolué considérablement depuis cette période. La commission scolaire aimerait transformer en postes permanents huit projets spécifiques et quatre postes de gestionnaire.

Organigramme
administratif
2021-2022 –
Autorisation pour la tenue
d'une consultation

CC-210428-HR-0095

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050, approuvant l'organigramme administratif;

ATTENDU QUE les besoins de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont considérablement changé au cours des quatre (4) dernières années;

ATTENDU QU'un organigramme administratif a été préparé en vue d'être mis en vigueur à compter de l'année scolaire 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur le projet d'organigramme 2021-2022 tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2021/04/28-HR-001;

ET QUE, conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, le conseil des commissaires approuve la période de consultation commençant le 29 avril 2021 et se terminant le 14 juin 2021 avec l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier et l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier.

Adoptée à l'unanimité

7.1.2 Contrat de services – programme d'aide aux employés

La directrice du Service des ressources humaines informe le conseil que la commission scolaire avait conclu un partenariat en janvier 2017 avec les commissions scolaires Lester-B.-Pearson, New Frontiers et Riverside pour le partage des services d'un fournisseur de programmes d'aide aux employés et qu'elle souhaite maintenant participer à une nouvelle entente pour les deux dernières années du partenariat. En réponse à une question, la directrice du Service des ressources humaines précise qu'elle mènera un sondage auprès des employés concernant les services fournis.

Contrat de services –
Programme d'aide aux
employés

CC-210428-HR-0096

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n° CC-170125-HR-0054 pour la conclusion d'une entente avec les commissions scolaires Lester-B.-Pearson, New Frontiers et Riverside visant à partager les services d'une firme pouvant fournir un programme d'aide aux employés et confiant à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson le mandat de gérer la transaction et de procéder à un appel d'offres pour le compte de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier concernant un contrat de services de deux (2) ans comprenant une possibilité de renouvellement jusqu'à trois (3) ans;

ATTENDU QUE la date de renouvellement du programme d'aide aux employés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est le 1^{er} juillet 2021;

ATTENDU QU'il n'est pas recommandé de renouveler ce contrat, car celui attribué par le Centre d'acquisitions gouvernementales, par l'entremise de l'appel d'offres n° SAR290-2018, à la firme Morneau Shepell pour le compte d'autres commissions scolaires de notre région offre un prix plus avantageux;

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales exige un mandat officiel autorisant la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'entente en cours concernant le programme d'aide aux employés, et ce, jusqu'à la fin de l'entente, conformément aux critères de l'appel d'offres n° SAR290-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de celle-ci à l'entente résultant de l'achat regroupé fait par le Centre d'acquisitions gouvernementales dans le cadre de l'appel d'offres n° SAR290-2018, et dont la durée est de vingt-quatre (24) mois commençant le 1^{er} juillet 2021 et se terminant le 30 juin 2023;

ET QUE la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, la direction générale adjointe, soit autorisée à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Ressources financières

7.2.1 Allocation des ressources 2021-2022

Le directeur du Service des ressources financières fait savoir que le comité consultatif EHDA a été ajouté à titre d'organisme de consultation à la suite d'une discussion des membres du comité administratif.

Le commissaire-parent Stéphane Henley, qui est également le président du comité EHDA, indique qu'il est heureux que le comité fasse de nouveau partie du processus de consultation et remercie le conseil au nom des élèves ayant des besoins particuliers.

Allocation des ressources
2021-2022

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit établir les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus conformément à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CC-210428-FR-0097

ATTENDU QUE la consultation annuelle sur l'élaboration du budget a eu lieu du 10 décembre 2020 au 11 février 2021, de manière conforme à l'article 193.3 de la *Loi sur l'Instruction publique*;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité des parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, et l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier ont été consultés et ont respectivement émis leurs commentaires;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources doit, chaque année, faire une recommandation au conseil des commissaires concernant l'établissement des objectifs et des principes de la répartition de ses ressources, conformément à l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, ainsi que les critères déterminant l'affectation du personnel, conformément à l'article 261 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources a étudié les résultats du sondage sur le budget 2021-2022 afin d'établir ses recommandations en ce qui concerne les objectifs, les principes et les critères de répartition de ses ressources et de les inclure dans le document *Allocation of Resources 2021-2022*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite obtenir d'autres recommandations en ce qui concerne les besoins en matière de ressources humaines pour l'école primaire Crestview à la suite de l'année de transition précisée dans le document *Allocation of Resources 2021-2022*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que, sur recommandation du comité d'audit, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les recommandations du comité de répartition des ressources pour l'année scolaire 2021-2022, contenues au document n° SWLSB-2021/04/28-FR-001.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Affaires corporatives et secrétariat général

7.3.1 Règlement n° BL2009-CA-19 : *Procédures d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* – autorisation pour la tenue d'une consultation

Règlement n° BL2009-CA-19 : *Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-100623-CA-0147, approuvant le règlement n° BL2010-CA-19: *Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (le Règlement);

ATTENDU la nécessité de préciser certaines étapes de la procédure prévue par le Règlement;

Autorisation pour la tenue
d'une consultation

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les propositions de modification au règlement n° BL2010-CA-19 : *Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*, indiquées dans le document n° SWLSB-2021/04/28-CA-002;

CC-210428-CA-0098

ET QUE les propositions de modification au Règlement fassent l'objet d'une consultation commençant le 29 avril 2021 et se terminant le 14 juin 2021, avec les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest du Québec anglophone (SPPOQA), la CSN-S18, le SEPB-Québec-FTQ, section locale 577, et le protecteur de l'élève.

Adoptée à l'unanimité

7.3.2 Politique n° 2000-CA-03 : Révision d'une décision concernant un élève – autorisation pour la tenue d'une consultation

Politique n° 2000-CA-03 : *Révision d'une décision concernant un élève* ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° 000322-CA-0177, approuvant la politique n° 2000-CA-03 : *Révision d'une décision concernant un élève*, et la résolution n° CC-141112-CA-0065, modifiant l'article 7.0 de la politique;

Autorisation pour la tenue d'une consultation

ATTENDU la nécessité d'apporter des modifications à la politique afin de l'aligner sur le règlement n° BL2010-CA-19: *Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*;

CC-210428-CA-0099

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les propositions de modification à la politique n° 2000-CA-03 : *Révision d'une décision concernant un élève*, indiquées dans le document n° SWLSB-2021/04/28-CA-003;

ET QUE les propositions de modification à la politique fassent l'objet d'une consultation commençant le 29 avril 2021 et se terminant le 14 juin 2021, avec les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest du Québec anglophone (SPPOQA), la CSN-S18, le SEPB-Québec-FTQ, section locale 577, et le protecteur de l'élève.

Adoptée à l'unanimité

7.3.3 Politique sur les frais scolaires – autorisation pour la tenue d'une consultation

Politique sur les frais scolaires

ATTENDU QUE la politique n° 2006-FR-03 : *Frais scolaires exigés des parents – secteur des jeunes* nécessite des modifications visant principalement à mieux formuler certaines parties;

Autorisation pour la tenue d'une consultation

ATTENDU QUE les taux indiqués à l'annexe 1 ne sont pas une partie intégrante de la politique et pourront faire l'objet de modifications par voie de résolution du conseil;

CC-210428-FR-0100

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les propositions de modification à la politique n° 2006-FR-03: *Frais scolaires exigés des parents – secteur des jeunes*, indiquées dans le document SWLSB-2021/04/26-FR-002;

QUE les propositions de modification à la politique fassent l'objet d'une consultation commençant le 29 avril 2021 et se terminant le 14 juin 2021, avec les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest du Québec anglophone (SPPOQA), la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ, section locale 577;

ET QUE les modifications à l'annexe 1 de la politique n° 2006-FR-03 : *Frais scolaires exigés des parents – secteur des jeunes* entrent en vigueur immédiatement.

Adoptée à l'unanimité

7.4 Technologies de l'information

7.4.1 Licences Microsoft 2021-2022 – contrat d'achats

Licences Microsoft
2021-2022 –
Contrat d'achats

CC-210428-IT-0101

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) utilise les produits et les services de la société Microsoft pour la plus grande partie de son infrastructure technologique;

ATTENDU QUE la CSSWL paie des frais annuels de licence (éducation) à la société Microsoft pour le droit d'utiliser ses produits et services;

ATTENDU QUE ces frais de licence couvrent les postes informatiques, les portables, les serveurs, l'archivage, la messagerie électronique, la suite bureautique, la gestion des identités, la sécurité, la gestion des systèmes, les bases de données et les solutions nuagiques de la CSSWL;

ATTENDU QUE le contrat actuel avec la société Microsoft arrive à échéance le 31 mai 2021;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation (MEQ) a confié au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) le mandat de lancer un appel d'offres public pour le compte de l'ensemble des organismes publics du secteur de l'éducation au Québec afin d'obtenir la meilleure solution d'ensemble et la meilleure structure de prix;

ATTENDU QUE le CAG termine actuellement l'appel d'offres public (2021-7520-01) visant à choisir un fournisseur responsable de la gestion du dossier des licences Microsoft pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU QUE la société Microsoft a déjà préparé les factures pour les organismes publics du secteur de l'éducation compte tenu des délais serrés;

ATTENDU QUE le montant de la facture annuelle de Microsoft pour 2021-2022 est estimé à 165 000,00 \$, avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture à venir sur les frais de licence de l'entreprise Microsoft pour l'année scolaire 2021-2022 au coût estimé de 165 000,00 \$, avant les taxes;

ET QU'advenant un dépassement du montant estimé, la direction générale ou, en son absence, la direction générale adjointe soit autorisée à approuver le paiement d'une somme additionnelle représentant 10 % du montant estimé.

Adoptée à l'unanimité

7.5 Ressources matérielles et transport

7.5.1 Engagement d'un entrepreneur – projet de réfection du stationnement – école primaire de Sainte-Adèle

La commissaire Melissa Wall quitte la séance.

HEURE : 20 h 47

Engagement d'un
entrepreneur

Projet de réfection du
stationnement – école
primaire de Sainte-Adèle

CC-210428-MR-0102

ATTENDU la nécessité de procéder à la réfection du stationnement de l'école primaire de Sainte-Adèle;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé concernant ce projet de réfection du stationnement de l'école primaire de Sainte-Adèle et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 23 mars 2021;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de réfection du stationnement de l'école primaire de Sainte-Adèle à l'entreprise Excapro inc., au coût total de 216 929,20 \$, avant les taxes, ou 231 868,57 \$, taxes nettes;

QUE la présidence ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidence ainsi que la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, la direction générale adjointe soient autorisées à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

7.5.2 Engagement d'un entrepreneur – Projet de réfection des blocs sanitaires – école secondaire de Joliette

Engagement d'un entrepreneur

ATTENDU la nécessité de procéder à la réfection des blocs sanitaires à l'école secondaire de Joliette;

Projet de réfection des blocs sanitaires – école secondaire de Joliette

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé concernant ce projet de réfection des blocs sanitaires à l'école secondaire de Joliette et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 26 mars 2021;

CC-210428-MR-0103

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de réfection des blocs sanitaires à l'école secondaire de Joliette à l'entreprise Construction Hébert & Hébert inc., au coût total de 567 000,00 \$, avant les taxes, ou 606 047,87 \$, taxes nettes;

QUE la présidence ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidence ainsi que la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, la direction générale adjointe soient autorisées à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

7.5.3 Engagement d'un entrepreneur – Projet de réaménagement de l'auditorium – école secondaire Laval Senior

Engagement d'un entrepreneur

ATTENDU la nécessité de réaménager l'auditorium et d'installer une rampe d'accès à l'école secondaire Laval Senior;

Projet de réaménagement de l'auditorium – école secondaire Laval Senior

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé concernant le réaménagement de l'auditorium et l'installation d'une rampe d'accès à l'école secondaire Laval Senior et que les soumissions ont été ouvertes le 1^{er} avril 2021;

CC-210428-MR-0104

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant le réaménagement de l'auditorium et l'installation d'une rampe d'accès à l'école secondaire Laval Senior à l'entreprise Groupe Piché Construction inc., au coût total de 1 653 789,67 \$, avant les taxes, ou 1 767 682,03 \$, taxes nettes;

QUE la présidence ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidence ainsi que la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, la direction générale adjointe soient autorisées à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

La commissaire Melissa Wall réintègre la séance.

HEURE : 20 h 52

7.5.4 Engagement d'un entrepreneur – Projet de réaménagement de l'embarcadère et d'asphaltage – école primaire Pinewood, campus B

Engagement d'un entrepreneur

ATTENDU la nécessité de procéder au réaménagement de l'embarcadère et à la réfection du stationnement de l'école primaire Pinewood, campus B;

Projet de réaménagement de l'embarcadère et d'asphaltage - école primaire Pinewood, campus B

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé concernant la rénovation de l'embarcadère et du stationnement de l'école primaire Pinewood, campus B, et que les soumissions ont été ouvertes le 15 avril 2021;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

CC-210428-MR-0105

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karla Abraham Di Francesco que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de rénovation de l'embarcadère et du stationnement de l'école primaire Pinewood, campus B, à l'entreprise Excavation Jérémy Forest inc., au coût total de 574 807,63 \$, avant les taxes, ou 614 393,19 \$, taxes nettes;

QUE la présidence ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidence ainsi que la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, la direction générale adjointe soient autorisées à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

7.5.5 Entente proposée entre la CSSWL et le CSS de Laval – école primaire Crestview

Le président mentionne que le conseil est très heureux qu'une entente ait été conclue avec le Centre de services scolaire de Laval au sujet de l'école primaire Crestview.

Entente proposée entre la CSSWL et le CSS de Laval – école primaire Crestview

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) a adopté la résolution n° CC-201209-MR-0050, approuvant les demandes faites au ministère de l'Éducation (MEQ) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2021-2031 (le PQI);

CC-210428MR-0106

ATTENDU QUE la construction d'un nouvel immeuble pour l'école primaire Crestview fait partie des demandes faites dans le cadre du PQI;

ATTENDU QUE les commissions scolaires et les centres de services scolaires tiennent des rencontres annuelles avec le MEQ pour discuter de leurs demandes plus à fond;

ATTENDU QU'après sa rencontre avec la CSSWL et le Centre de services scolaire de Laval (CSS de Laval), le MEQ s'est enquis de la possibilité, pour la CSSWL, de céder l'immeuble actuel de l'école primaire Crestview au CSS de Laval si la construction d'un nouvel immeuble pour l'école primaire Crestview était autorisée;

ATTENDU QUE, le 20 janvier 2021, le comité administratif a discuté de la possibilité de céder l'immeuble de l'école primaire Crestview au CSS de Laval si la construction d'un nouvel immeuble pour l'école était autorisée, et a confié à la directrice générale et au directeur du Service des ressources matérielles le mandat d'entamer des discussions avec le CSS de Laval;

ATTENDU QUE la CSSWL et le CSS de Laval ont rédigé une entente concernant leur demande respective relativement à l'immeuble de l'école primaire Crestview;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente avec le Centre de services scolaire de Laval concernant l'immeuble de l'école primaire Crestview, telle qu'elle apparaît au document n° SWLSB-2021/04/28-MR-001;

QUE la présidence ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidence ainsi que la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, la direction générale adjointe soient autorisées à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

7.5.6 Acquisition – équipements électriques – photocopieurs

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir que le MEQ a confié au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) le mandat de gérer les appels d'offres dans le cadre de regroupements d'achats. Pour que la commission scolaire puisse participer à un appel d'offres du CAG, le conseil doit donner son autorisation.

Le directeur du Service des technologies de l'information indique qu'il sera possible de faire l'achat annuel de photocopieurs pendant une période de trois ans en vertu du présent contrat.

Acquisition –
équipements électriques –
photocopieurs

ATTENDU QUE, le 31 octobre 2020, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* (la Loi);

CC-210428-MR-0107

ATTENDU QUE l'article 53 de la Loi stipule que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) succède aux droits et obligations de Collecto Services regroupés en éducation pour la continuation de ses contrats-cadres en matière d'acquisition de biens ou de services identifiés par le Conseil du trésor;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a confié au CAG le mandat de lancer des appels d'offres publics pour le compte des organismes publics de la province dans le but d'obtenir la meilleure solution d'ensemble et la meilleure structure de prix;

ATTENDU QUE le CAG termine actuellement l'appel d'offres public n° 2021-6955-64 visant à choisir un fournisseur d'équipements multifonctions, comme les photocopieurs;

ATTENDU QUE le CAG a choisi d'octroyer le contrat aux fournisseurs dont le prix soumis concernant l'acquisition des biens en question ne dépasse pas de 10 % le plus bas prix soumis;

ATTENDU QUE le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* exige l'autorisation du conseil des commissaires (le dirigeant de l'organisme public) pour procéder à la publication d'un appel d'offres;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres, car elle estime qu'au moins cinquante-neuf (59) photocopieurs auront besoin d'être remplacés dans ses écoles et ses centres au cours des vingt-neuf (29) prochains mois;

ATTENDU QUE le directeur du Service des technologies de l'information évalue le coût de remplacement de cinquante-neuf (59) photocopieurs à 300 000,00 \$, avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2021-6955-64, concernant la sélection d'un fournisseur d'équipements multifonctions, comme les photocopieurs;

QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales soit autorisé à octroyer des contrats à plusieurs fournisseurs dont le prix soumis ne dépasse pas de 10 % le plus bas prix soumis;

QU'il soit autorisé de procéder à l'achat du nombre nécessaire de photocopieurs des fournisseurs choisis par le Centre d'acquisitions gouvernementales, jusqu'à concurrence de 300 000,00 \$, avant les taxes;

ET QUE la direction du Service des technologies de l'information soit autorisée à signer tous les bons de commande nécessaires au cours des vingt-neuf (29) prochains mois.

Adoptée à l'unanimité

7.5.6 Acquisition – fournitures électriques

En réponse aux questions du président, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise que la commission scolaire n'a pas à choisir le soumissionnaire conforme le plus bas. Elle peut octroyer le contrat au prochain soumissionnaire conforme le plus bas à condition que le prix soumis ne dépasse pas de 10 % le plus bas prix soumis. Cet appel d'offres satisfait à toutes les exigences légales, car il a été géré par le CAG.

Acquisition – fournitures
électriques

ATTENDU QUE, le 31 octobre 2020, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur le Centre d'acquisitions d'acquisitions gouvernementales* (la Loi);

CC-210428-MR-0108

ATTENDU QUE l'article 53 de la Loi stipule que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) succède aux droits et obligations de Collecto Services regroupés en éducation pour la continuation de ses contrats-cadres en matière d'acquisition de biens ou de services identifiés par le Conseil du trésor;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a confié au CAG le mandat de lancer des appels d'offres publics pour le compte des organismes publics de la province dans le but d'obtenir la meilleure solution d'ensemble et la meilleure structure de prix;

ATTENDU QUE le CAG a publié l'appel d'offres public n° 2021-7516-60 visant à choisir un fournisseur d'équipements et de fournitures électriques, comme les fils et câbles électriques, les prises de courant et les interrupteurs, etc.;

ATTENDU QUE le CAG a choisi d'octroyer le contrat aux fournisseurs dont le prix soumis pour les biens en question ne dépasse pas de 10 % le plus bas prix soumis;

ATTENDU QUE le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* exige l'autorisation du conseil des commissaires (le dirigeant de l'organisme public) pour procéder à la publication d'un appel d'offres;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres, car il s'agit d'un contrat d'une durée de trois (3) ans qui offrira la meilleure structure de prix;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport évalue le coût des fournitures électriques à 210 000,00 \$, avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2021-7516-60 pour la sélection d'un fournisseur de fournitures électriques;

QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales soit autorisé à octroyer des contrats à plusieurs fournisseurs dont le prix soumis ne dépasse pas de 10 % le plus bas prix soumis;

QU'il soit autorisé de procéder à l'achat des fournitures électriques nécessaires des fournisseurs choisis par le Centre d'acquisitions gouvernementales, jusqu'à concurrence de 210 000,00 \$, avant les taxes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les bons de commande pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité

La commissaire Melissa Wall se retire de la séance pour la soirée.

HEURE : 21 h 14

7.6 Direction générale

7.6.1 Ratification – grèves

La directrice générale présente la résolution suivante en indiquant que l'intention de celle-ci est clairement indiquée dans le texte.

Ratification

ATTENDU QUE cinquante-sept (57) commissions scolaires et centres de services scolaires au Québec ont reçu, de leur syndicat des enseignants respectif, un premier avis de grève qui aurait lieu le mercredi 14 avril 2021;

Grèves

CC-210428-CA-0109

ATTENDU QUE ces syndicats affiliés à l'APEQ-QPAT, à la FSE et à la CSQ ont indiqué dans leur avis respectif que la durée de la grève ne serait pas d'une journée complète, mais plutôt de quatre-vingt-dix (90) minutes, de 8 h 00 à 9 h 30, et que le début des classes serait à 9 h 30;

ATTENDU QUE, conformément à l'annexe 2 du règlement BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, et après avoir informé et consulté le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, la directrice générale a confié à la firme Morency, Société d'avocats, le mandat d'inclure la CSSWL dans la demande en injonction interlocutoire présentée par bon nombre de commissions scolaires et de centres de services scolaires en raison de la nature abusive de la grève qui pourrait se répéter jusqu'à dix-sept (17) fois;

ATTENDU QUE les syndicats des enseignants ont fait parvenir un deuxième avis de grève qui aurait lieu cette fois-ci le 27 avril 2021, de 14 h 45 à 17 h 00;

ATTENDU la possibilité, pour les syndicats représentant d'autres membres du personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, d'envoyer à leur tour des avis utilisant cette méthode de grève, qualifiée d'innovante par les syndicats des enseignants;

ATTENDU QU'à la suite des avis de grève des syndicats des enseignants, le syndicat représentant le personnel professionnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a aussi décidé d'utiliser cette méthode de grève, faisant ainsi parvenir un avis de grève qui aurait lieu le 29 avril 2021, de 0 h 01 à 11 h 59;

ATTENDU QUE ces grèves, en raison de leur nature répétitive, perturbent considérablement la journée d'école et ont des conséquences sur tous les éléments en faisant partie, dont l'horaire normal des élèves;

ATTENDU QU'il s'agit de la raison pour laquelle Morency, Société d'avocats, s'est vu confier le mandat à la suite du premier avis de grève utilisant cette méthode innovante, dont la nature répétitive est abusive et dérangeante;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier favorise autant que possible l'enseignement en personne;

ATTENDU QUE toutes les décisions de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doivent être prises dans l'intérêt des élèves et tenir compte de leur sécurité et de leur bien-être général;

ATTENDU QUE, de façon quotidienne, les membres du personnel de la CSSWL vont au-delà de ce qui est exigé d'eux, ce qui est encore plus manifeste depuis le début de la pandémie, au cours de laquelle ils ont répondu à l'appel en faisant preuve de créativité, de flexibilité, d'adaptabilité et de détermination pour assurer la sécurité, le bien-être et l'apprentissage des élèves;

ATTENDU QUE les membres du conseil des commissaires reconnaissent le travail du personnel enseignant et de tous les autres membres du personnel et les efforts qu'ils déploient pour que les élèves demeurent engagés dans leur parcours scolaire;

ATTENDU QUE les procédures devant la Cour supérieure du Québec et le Tribunal administratif du travail ne doivent pas être interprétées comme un manque de soutien envers les actions syndicales, car ces procédures visent la méthode de grève et non le droit de grève lui-même;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires demande au gouvernement du Québec de conclure les négociations avec tous les syndicats dans un délai convenable;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ratifie et soutienne la décision d'engager la firme Morency, Société d'avocats, pour poursuivre les procédures en injonction interlocutoire devant la Cour supérieure du Québec et la décision de procéder à l'apprentissage en ligne pour l'ensemble des élèves lors de la grève du 14 avril 2021 et lors de toute autre grève à l'avenir, lorsqu'une telle décision est jugée nécessaire dans l'intérêt des élèves;

ET QUE le gouvernement du Québec soit incité à trouver un terrain d'entente avec tous les syndicats provinciaux afin de conclure les négociations et signer les nouveaux contrats en temps opportun.

Adoptée à l'unanimité

8.0 Points d'information

8.1 Rapport de la Fondation SWL

Le commissaire James Di Sano rappelle à tous que les préparatifs du Gala Laurier / *Hope Fest* vont bon train et souligne que les membres de l'équipe des communications mérite des remerciements pour tous leurs efforts publicitaires.

Le président fait savoir que la Fondation a entrepris de nombreux changements et planifie actuellement de nouveaux projets. Il rappelle à tous que le Gala Laurier / *Hope Fest* aura lieu sur Facebook Live le 28 mai prochain à 19 h 30.

Le commissaire Vincent Cammisano quitte la séance.

HEURE : 21 h 17

8.2 Rapport des commissaires-parents

8.2.1 Rapport du comité de parents

Le rapport est compris au fichier de la séance.

8.2.2 Rapport du comité EHDAA

Le rapport est compris au fichier de la séance.

8.3 Rapport de l'ACSAQ

Le président fait savoir qu'hier était la dernière journée des audiences sur la contestation judiciaire de la loi 40 et que l'ACSAQ a travaillé sur le dossier pour protéger le droit à une éducation en anglais.

En réponse à une question du commissaire-parent Adam Gordon, le président indique que le juge n'a encore pas mis fin aux audiences et que son jugement est attendu de tous. La décision devrait être rendu prochainement.

Le commissaire Vincent Cammisano réintègre la séance.

HEURE : 21 h 19

9.0 Période de questions

La directrice du Service des affaires corporatives et secrétaire générale passe en revue le processus pour poser des questions et informe le président que, bien qu'aucune question n'ait été reçue, certains commentaires ont été transmis pour remercier la commission scolaire d'avoir reconnu le travail de l'école virtuelle.

En réponse à un commentaire transmis lors de la première période de questions, la directrice générale informe toutes les personnes présentes que la commission scolaire a satisfait à toutes les demandes en matière de technologie depuis le début de la pandémie et qu'elle a prêté à ce jour 4500 appareils et modems LTE. S'il y a d'autres besoins, il faudra en informer la direction d'école qui se chargera de contacter le Service des technologies de l'information.

10.0 Correspondance

La correspondance est contenue au fichier de la séance.

En réponse à un commentaire du commissaire-parent Adam Gordon, le président convient que si on s'attend à une participation accrue aux élections scolaires, il sera nécessaire d'autoriser le vote par correspondance.

11.0 Questions diverses

11.1 Communications du MEQ

Le commissaire-parent Adam Gordon fait savoir qu'il apprécie le fait qu'une deuxième résolution sera envoyée au ministre de l'Éducation Jean-François Roberge, car il est désolant que celui-ci refuse de reconnaître le président.

Communications du
MEQ

CC-210428-CA-0110

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-200625-CA-0126, demandant de façon formelle au ministère de l'Éducation (MEQ) de reconnaître le conseil des commissaires comme point de contact du MEQ pour toute question de gouvernance;

ATTENDU QUE ladite résolution demandait également au MEQ de respecter le rôle du conseil des commissaires et de son président, ainsi que les voies de communication relativement aux questions de gouvernance, comme c'était le cas avant l'adoption du projet de loi 40;

ATTENDU QUE le MEQ n'a posé aucun geste en ce sens relativement aux demandes formulées dans ladite résolution, car les communications sur des questions de gouvernance sont encore adressées uniquement à la directrice générale plutôt qu'au président et à la directrice générale;

ATTENDU QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont été dûment et légalement élus par leurs communautés à titre de représentants et de membres de l'organe directeur de la commission scolaire et devraient être considérés comme tels;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier reconduise la résolution n° CC-200625-CA-0126;

QUE le conseil des commissaires avise le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, qu'il est inacceptable que son bureau n'ait pas donné suite à la demande qui lui a été transmise de reconnaître le conseil comme point de contact pour toute question de gouvernance;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, et au premier ministre, M. François Legault.

Adoptée à l'unanimité

13.0 Clôture

Le président remercie toutes les personnes présentes pour le temps qu'elles ont consacré à la séance et pour la patience dont elles font preuve, que ce soit à la séance de ce soir ou de façon quotidienne. Il souligne l'éthique de travail remarquable à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier grâce au dévouement des membres de la direction, des administrateurs et administratrices, des commissaires et des employés qui sont disposés à mettre le temps nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 21 h 29

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 26 mai 2021